# *CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE*

# *COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026*

*Au CCAS, 1 rue de la Manufacture Royale, à 10h.*

Le Douze Octobre Deux Mille Vingt-Six, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni sous la présidence de Madame Jbara-Sounni, Vice-Présidente.

---

Étaient présents : Mme Jbara-Sounni, M. Bonhomme, Mme Bruneau, Mme Chambonneau, Mme Clénin, Mme Dion, M. Domenge-Abeau, Mme Masson, Mme Mauchien, Mme Rougirel, Mme Ruet.

Étaient excusés : M. Avérous, Mme Braguy, Mme Châtelain, Mme Mayaud, Mme Roy, Mme Wunsch.

---

Le Conseil d'administration est informé de la remise de quatre pouvoirs :

- M. Avérous, excusé, donne pouvoir à Mme Jbara-Sounni,
- Mme Braguy, excusée, donne pouvoir à Mme Dion,
- Mme Châtelain, excusée, donne pouvoir à Mme Ruet,
- Mme Mayaud, excusée, donne pouvoir à Mme Mauchien.

En l'absence de Monsieur le Président du Centre communal d'action sociale, Mme Jbara-Sounni, Vice-Présidente du Centre communal d'action sociale, ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

---

## *APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026*

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## *COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE R123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET A LA DELIBERATION DU 19 MAI 2026*

Convention portant attribution d'une subvention au CCAS pour la gestion de la Maison Relais Séniors Saint-Jean à Châteauroux de 17 places, avec la DDETSPP, pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2026 et un montant de 120 997 €.

*Décision n° C 2026-33 du 27 août 2026*

Convention portant attribution d'une subvention au CCAS relative aux mesures d'intermédiation locative dans le cadre de la mobilisation du parc locatif, avec la DDETSPP, pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2026 et un montant de 103 545 €.

*Décision n° C 2026-34 du 27 août 2026*

Convention relative à l'aide au logement temporaire des personnes défavorisées conclue entre l'État et le CCAS, en application de l'Article L.851-1 du Code de la Sécurité sociale, avec la DDETSPP, pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2026 et un montant de 22 256 €.

*Décision n° C 2026-35 du 27 août 2026*

Convention d'objectifs du Fonds national d'Accompagnement vers et dans le logement avec l'Etat et une durée de 24 mois à partir du 1er janvier 2026, reconductible 12 mois sans dépasser 48 mois, et un montant de 190 000 €.

*Décision n° C 2026-36 du 27 août 2026*

Convention de partenariat portant sur la réalisation d'un chantier éducatif dans le cadre du projet Accompagnement des jeunes vers l'emploi 2026, avec la Mairie de Blancafort, du 21/09/2026 au 25/09/2026.

*Décision n° C 2026-37 du 27 août 2026*

Convention tripartite pour l'organisation d'ateliers de pratiques artistiques en quartiers prioritaires de la ville, avec l'Association Compagnies 36 et la Compagnie artistique Aile, du 6 mai au 17 juillet 2026.

*Décision n° C 2026-38 du 27 août 2026*

Convention ADESLI 2026-2027, pour une durée d'un an, saison 2026 - 2027, et une cotisation de 43 €.

*Décision n° C 2026-39 du 2 septembre 2026*

Convention d'engagement pour une action de sensibilisation à la sécurité routière le 5/10/26 avec l'auto-école CER.

*Décision n° C 2026–40 du 17 septembre 2026*

## ***SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS***

Le budget annuel du fonds d'aide à projets est de 17 000 €. Il vise à soutenir des initiatives portées par des habitants soutenus par des associations ou par les centres socio-culturels, et par les partenaires du CCAS, dans le cadre de ses domaines de compétences.

Le solde du budget disponible est de 7 090 €.

Voici l'état de la consommation du FAP au 6/10/2026 :

| Association / CSC | Objet | Dates du CA | Montant demandé | **Montant voté** | **Budget 17 000 €** (budget de 12 000 € + 5 000 € ligne Fête de la sol) |
|---|---|---|---|---|---|
| HAPPI | Vieillir vivant : Quel sens ? Regards croisés sur le vieillir 21/03 | 6 février 2026 | 900 € | **500 €** | |
| Beaulieu tous ensemble | Sortie à Super Besse 8/02 | | 400 € | **400 €** | |
| CSC Vaugirard / St-Christophe | Femmes d'hier et d'aujourd'hui 7/03 | | 200 € | **200 €** | |
| La Berrichonne football | Hondi Cap'Foot 20 et 21/05 | | - | **- €** | |
| CSC Beaulieu | Action vacances familles | 19 mai 2026 | 200 € | **200 €** | |
| CSC St-Jean / St-Jacques | Action vacances familles | | 500 € | **500 €** | |
| CSC Vaugirard / St-Christophe | Action vacances familles | | 400 € | **400 €** | |
| CSC St-Jean / St-Jacques | Sortie à la Rochelle | | 250 € | **250 €** | |
| CSC Vaugirard / St-Christophe | Street art et visite de Paris | | 100 € | **100 €** | |
| Maison de quartier Est | Sortie à Orléans | | 200 € | **200 €** | |
| Lisztomanias | Lisztomanias humanitaires | | 2 000 € | **2 000 €** | |
| Jardin des partages | Lancement de l'association | 29 juin 2026 | 100 € | **100 €** | |
| AGEC | Projet de jumelage « Faire ensemble » du dispositif national "Quartiers de culture" | | - | **1 000 €** | |
| Fleur de vie | Sortie au Pal | | 350 € | **300 €** | |
| Fleur de vie | Sortie au zoo de Beauval | | 450 € | **- €** | |
| Fleur de vie | Les Matins Fleur de vie | | - | **- €** | |
| CSC Vaugirard / St-Christophe | Sortie à Royan | | 300 € | **300 €** | |
| CSC Vaugirard / St-Christophe | Les explorateurs à Paris | | 200 € | **- €** | |
| CSC Vaugirard / St-Christophe | Festiquartier | | 300 € | **300 €** | |
| Bus du partage | Réparation du bus | | 260 € | **260 €** | |
| CSC St-Jean / St-Jacques | Soirée western et petits cowboys | | - | **- €** | |
| CSC St-Jean / St-Jacques | Sortie à Family Park | | - | **- €** | |
| CSC St-Jean / St-Jacques | Sortie à l'Aquascope | | 350 € | **300 €** | |
| Banque alimentaire de l'Indre | Distributions estivales | | 1 000 € | **1 000 €** | |
| Beaulieu tous ensemble | Journée à Royan | | 400 € | **300 €** | |
| CSC Beaulieu | Journée libre à Paris | | 400 € | **300 €** | |
| CIDFF | Journée départementale de lutte contre les violences faites aux femmes | | 1 000 € | **1 000 €** | |
| | | | | | **Solde : 7 090 €** |

- **Les Restos du cœur / les rendez-vous au cinéma 2026 - 2027**

L'association des Restos du Cœur sollicite notre aide pour l'action « Rendez-vous au cinéma » 2026-2027, pour la 12ème année consécutive.

Cet accès à la culture peut aider à dynamiser des parcours de vie qui se sont interrompus pour diverses raisons (chômage, difficultés scolaires, manque de formations professionnelles, rupture familiale, etc.).

Pour mener à bien cette activité, les Restos du Cœur ont besoin d'aide au financement de la part des partenaires, publics ou privés, concernés par l'action sociale et l'action culturelle.

Afin de permettre le financement de l'opération Rendez-vous au cinéma 2026-2027, le Fonds d'aide à projet du CCAS est sollicité à hauteur de 750 € sur un budget de 5 132 € pour le département de l'Indre.

Pour information, Il s'agit pour Châteauroux, de 9 séances pour 540 places, ainsi que de 5 spectacles pour 20 personnes à Equinoxe (soit 100 places).

Le Conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité d'accorder une aide de 750 € (Mme Bruneau n'a pas pris part au vote).

## ***DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2027***

Le CCAS est un établissement public communal chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il intervient dans l'aide sociale, le développement social local et la gestion de services et d'établissements médico-sociaux.

Il dispose d'un conseil d'administration, du personnel nécessaire à l'accomplissement de ses missions et d'un budget autonome.

Ses ressources proviennent des recettes liées à ses prestations et redevances, aux conventionnements pour des actions spécifiques, et à la subvention d'équilibre communale non affectée à une action précise telle que prévue par la loi.

Localement, pour suivre l'évolution des besoins des populations, le CCAS s'appuie sur l'activité de ses services en lien direct avec les publics et avec les associations caritatives, sa participation aux différents dispositifs locaux et sur les études menées à l'échelle de l'agglomération.

L'analyse des besoins sociaux qui a fait l'objet d'un rapport du COMPAS 2025-2026 se poursuit avec la journée inter-services du 5 novembre prochain pour préciser les évolutions sur le territoire et les réponses apportées en lien avec les partenaires.

Dans un premier temps, nous vous présenterons les orientations budgétaires de Châteauroux Métropole (I), les budgets du CCAS (II), leurs situations générales (III) et les activités détaillées (IV) en lien avec les évolutions des politiques publiques et celles des besoins constatés au sein des services et établissements du CCAS.

## I. La note de cadrage de la Ville et de l'Agglomération de Châteauroux pour le budget 2027

La préparation du Budget Primitif 2027 s'inscrit dans un contexte marqué par de fortes contraintes financières et par la nécessité pour les collectivités territoriales de contribuer à l'effort national de maîtrise des dépenses publiques. Dans ce cadre, la collectivité adopte une démarche de gestion rigoureuse fondée sur le principe du « budget base zéro », impliquant la justification de chaque dépense dès le premier euro.

**Maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Les services sont invités à procéder à un examen approfondi de l'ensemble de leurs crédits afin d'identifier toutes les marges d'optimisation possibles. Toute évolution de dépenses devra être précisément justifiée, notamment pour les postes liés à l'énergie, aux fluides et aux carburants. Les augmentations devront être compensées, autant que possible, par des économies réalisées sur d'autres lignes budgétaires.

S'agissant des dépenses de personnel, les crédits seront construits à partir des autorisations budgétaires de 2026. Une attention particulière devra être portée à la gestion des effectifs, en veillant à réinterroger systématiquement les besoins de remplacement lors des départs d'agents et à rechercher des solutions d'organisation permettant de maîtriser durablement la masse salariale.

**Encadrement des subventions et optimisation des recettes**

Les subventions attribuées aux partenaires seront globalement maintenues à leur niveau de 2026, sans indexation automatique sur l'inflation. Chaque demande fera l'objet d'un examen spécifique et d'un arbitrage au regard des contraintes budgétaires.

Parallèlement, les services devront sécuriser et optimiser les recettes. Les prévisions budgétaires devront intégrer un suivi renforcé du recouvrement et les évolutions tarifaires proposées seront construites sur la base d'une revalorisation de 2,4 % des tarifs actuels.

**Programmation des investissements**

Les inscriptions budgétaires en investissement devront être strictement conformes au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Seules les opérations suffisamment matures et réalisables au cours de l'exercice pourront être proposées. Une vigilance particulière sera accordée à la recherche de financements extérieurs afin de limiter le recours à l'emprunt et de préserver les équilibres financiers de la collectivité.

**Intégration des enjeux environnementaux**

Conformément aux obligations réglementaires relatives au budget vert, chaque projet d'investissement devra faire l'objet d'une analyse de son impact sur la transition écologique et la préservation de la biodiversité. Cette évaluation devra être intégrée dès la phase de programmation des opérations.

**Conclusion**

Le BP 2027 devra concilier maintien de la qualité du service public et préservation des équilibres financiers. Les orientations retenues reposent sur une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement, une gestion prudente des effectifs, une optimisation des recettes et une programmation d'investissements ciblés, soutenables et compatibles avec les objectifs de transition écologique.

## II. Les budgets du CCAS

Le CCAS de Châteauroux compte un budget général et 3 budgets annexes en fonctionnement et un budget d'investissement. Il pilote également des politiques publiques au titre de l'Agglomération.

**Un budget général M 57, il regroupe les services équilibrés par la subvention municipale** :

- La direction et l'administration générale (Direction, Assistance de direction et du CA, Communication interne et externe, Administration générale en charge du budget, du patrimoine, des marchés et des interfaces sur les questions RH, Démarche Qualité et ingénierie sociale.
- Les services Insertion-Solidarité, Prévention Spécialisée, Service logement, Service Logement Jeunes, Résidence Habitat Jeune Pierre Perret, Office des personnes à la retraite/ Maison des Séniors.

**3 budgets M 22 correspondent aux services et établissements relevant du champ médico-social** :

- les Résidences Autonomie Isabelle et Rives de l'Indre, et la Maison relais séniors St-Jean,
- l'EHPAD St-Jean,
- l'Equipe de Prévention spécialisée.

**Par voie de convention, le CCAS prépare le budget de la politique Habitat Gens du Voyage et la politique d'insertion par l'emploi portées par Châteauroux Métropole :**

- Mise en œuvre de services : Aires d'accueil et de grand passage, médiation, terrains familiaux locatifs, Espace de Vie Sociale Itinérant.
- Pilotage de la politique Habitat Gens du voyage : MOUS et RHI.
- Animation du Plan Local d'Insertion par l'Emploi.

**Le CCAS dispose d'un Plan pluri-annuel d'investissement.**

********

Le CCAS comptait au 31 décembre 2025, 94 agents, pour 82,75 ETP. Il disposait d'un budget total (fonctionnement et investissement) de 9 108 K€. 30 % de ses recettes provenaient de la subvention d'équilibre municipale, 40 % de ses prestations (redevances, ventes de repas...) et 30 % de subventions dans le cadre de dispositifs spécifiques financés par CM, la Ville, le CD, l'Etat, la CAF, le FSE, des fondations ou autres partenaires. Pour l'ensemble de ces budgets, les demandes de subvention d'équilibre tant auprès de la Ville que de l'Agglomération devraient être en hausse.

Le résultat prévisionnel du CCAS en 2026 devrait être juste à l'équilibre.
Des ajustements ont eu lieu en lien avec :

- Le déficit de la Résidence Isabelle/Restauration Séniors dans un contexte d'effets ciseaux entre les redevances plafonnées et les charges supplémentaires (chauffage, redevance OPAC, coût des denrées alimentaires, baisse des ventes RAD).
- Les arrêts et congés maladie et maternité, en partie non remplacés ou par des agents en début de carrière.
- Les dépenses nouvelles liées à la gestion de la canicule, à l'achat de l'ex-centre social de Beaulieu (frais de notaire et frais d'accompagnement à la maitrise d'ouvrage) et aux réparations de remise en état d'un terrain familial.

## III. Les principaux enjeux budgétaires en fonctionnement en 2027

### A. Les enjeux des budgets M. 57

Le budget général 2027 prévoit 4,126 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 3,963 M€ de dépenses réelles. Il est construit avec une subvention d'équilibre de 2,061 M€.

La subvention d'équilibre progresserait de 51 000 € par rapport au BP 2026, soit +2,5 %, tout en restant inférieure au besoin théorique résultant du seul écart entre dépenses et recettes hors subvention municipale.

La hausse s'explique par une augmentation du taux de charges patronales, de la reprise de la Bourse aux permis adulte, le comblement partiel du déficit de la Résidence Isabelle/Restauration Séniors et le coût de droits d'utilisation de nouveaux logiciels métiers. On peut noter que la réduction de charges ou de nouvelles recettes permettent de compenser en grande partie ces augmentations. Les missions supplémentaires en lien avec la gestion de la canicule ne sont pas budgétées, et si le CCAS devait y faire face en 2027, une DM sera nécessaire.

La structure du budget traduit un effort de maîtrise. Les charges de personnel sont quasiment stables par rapport au CA anticipé 2026 (+0,2 %) et diminuent de 7,3 % par rapport au BP 2026 (en lien avec l'ajustement au réalisé du marché RSA). Les charges de structure augmentent de 10,7 % par rapport au CA anticipé, mais demeurent inférieures de 7,4 % au BP 2026.

| ***Dépenses de fonctionnement*** | ***Réalisé 2025*** | ***BP Voté 2026*** | ***CA anticipé 2026*** | ***BP Proposé 2027*** | ***Anticipé 2026/ BP2027*** | ***BP2026 /BP2027*** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *011 – Charges de structure* | *1 009 221,13* | *1 301 422,07* | *1 088 472,79* | *1 203 200,00* | *11%* | *-8%* |
| *012 – Charges de personnel* | *2 258 079,36* | *2 584 982,51* | *2 389 489,69* | *2 395 095,00* | *0%* | *-7%* |
| *65 – Charges de gestion courante* | *276 424,14* | *207 238,00* | *294 010,61* | *331 328,00* | *13%* | *60%* |
| *66 + 67 – Charges financières et autres* | *12 582,02* | *51 650,00* | *15 896,93* | *31 650,00* | *99%* | *-39%* |
| ***Total dépenses réelles*** | ***3 556 306,65*** | ***4 145 292,58*** | ***3 787 870,02*** | ***3 961 273,00*** | ***5%*** | ***-4%*** |
| *Opération d'ordre* | *134746,18* | *135 100,00* | *138274,42* | *163 000,00* | *18%* | *21%* |
| ***Total dépenses*** | ***3 691 052,83*** | ***4 280 392,58*** | ***3 926 144,44*** | ***4 124 273,00*** | ***5%*** | ***-4%*** |

Les recettes réelles hors subvention progresseraient de 2,9 % par rapport au CA anticipé 2026. Elles demeurent cependant inférieures de 9,2 % au BP 2026, essentiellement en raison de l'ajustement du marché RSA. A noter, la subvention d'équilibre 2027 demandée est de 2 061 000 €. Elle correspond au même montant que les recettes mobilisées pour le budget en M 57 ( 2 062 821 €) et à un tiers des recettes sur l'ensemble des budgets du CCAS.

| ***Recettes de fonctionnement*** | ***Réalisé 2025*** | ***BP Voté 2026*** | ***Ca anticipé 2026*** | ***BP Proposé 2027*** | ***Anticipé 2026/ BP2027*** | ***BP2026 /BP2027*** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *013 - Atténuation de charges* | *45 975,61* | *35 000,00* | *42 645,01* | *36 100,00* | *-15%* | *3%* |
| *70 - Produits des services* | *605 400,87* | *574 000,00* | *595 037,88* | *573 500,00* | *-4%* | *0%* |
| *73 + 74 Dotations et participations* | *587 892,81* | *1 200 604,58* | *956 126,82* | *1 024 411,00* | *7%* | *-15%* |
| *75 + 76 + 78 - Redevances et autres produits* | *495 989,15* | *434 100,00* | *385 473,04* | *401 310,00* | *4%* | *-8%* |
| ***Total recettes réelles*** | ***1 735 258,44*** | ***2 243 704,58*** | ***1 979 282,75*** | ***2 035 321,00*** | ***3%*** | ***-9%*** |
| *Opération d'ordre* | *27 488,00* | *27 488,00* | *27 488,00* | *27 500,00* | *0%* | *0%* |
| ***Total recettes*** | ***1 762 746,44*** | ***2 271 192,58*** | ***2 006 770,75*** | ***2 062 821,00*** | ***3%*** | ***-9%*** |

- ***Les évolutions relatives aux politiques contractuelles et au cadre réglementaire dans lesquels s'inscrit le CCAS*** *:*

- Le nouveau marché RSA avec le CD poursuit sa montée en charge progressive, avec 115 orientations à ce jour pour un plafond de 360 maximum par an. L'augmentation des effectifs de l'équipe est établie sur la base d'un travailleur social pour 40 accompagnements, soit 3 postes à ce jour (+ 1 ETP en septembre 2026). De nouveaux recrutements pourraient avoir lieu en 2027. Ils seront alors compensés par les recettes du marché et donneront lieu à des DM en cours d'année sur le budget du CCAS.
- Le déploiement du service logement suite aux appels à projets AVDL de la DDETSPP (+ 2 ETP en 2026), avec des incertitudes sur les modalités de reconduction des mesures confiées, y compris pour celles d'intermédiation locative (45 mesures confiées à ce jour).
- A noter, la Ville de Châteauroux va confier au CCAS le portage de la Bourse aux Permis Adulte, lui octroyant le fonds à répartir entre les demandeurs.
- La mise en œuvre des nouvelles obligations pour les Communes concernant la gestion des canicules. En cas de nouvelles missions pour le CCAS, des moyens devront lui être alloués (DM).

- ***Les évolutions relatives aux charges courantes de personnel et de structure :***

- La masse salariale du CCAS en M.57 évoluera à la hausse également en lien avec l'augmentation du taux de la CNRACL et le remplacement d'un agent en CLM au service administration générale et budgétaire.
- Les hausses des coûts d'énergie, des loyers et redevances des bâtis du CCAS, ainsi que l'inflation sur l'alimentation pour les repas à domicile augmenteront les charges de structures.

- ***Les évolutions relatives aux déficits des services et établissements pour personnes âgées :***

- Conformément à la recommandation du Trésorier Municipal, pour qui le cumul des déficits des établissements pour personnes âgées du CCAS est préoccupant, il vous sera proposé d'allouer 100 000€ du budget général M 57 du CCAS au budget M. 22 de la Résidence Isabelle/Restauration séniors (RAD) depuis le tarissement des fonds propres de la Résidence.

- ***Les évolutions relatives aux charges d'intérêts :***

- Le CCAS continue de rembourser les intérêts des emprunts des travaux de rénovation de l'actuel FJT jusqu'en 2029 (couvert par la subvention Agglo). Il rembourse également l'emprunt des locaux « Balsan » jusqu'en 2027 (couvert par ses fonds propres).
- A compter de 2027, le CCAS remboursera également l'emprunt contracté pour les futurs locaux des services insertion-solidarité et PLIE à l'ex-centre social de Beaulieu sur une période à négocier. Il sera couvert par les recettes du marché RSA et par un remboursement du loyer PLIE par Châteauroux Métropole et FSE.

**B. Les enjeux des budgets confiés par Châteauroux Métropole en 2027**

- ***La politique accueil et habitat gens du voyage génère un coût résiduel pour Châteauroux Métropole.***

Le coût résiduel pour Châteauroux Métropole est de 194 058,76 € en 2027, contre 172 125 € en 2026 (+12,75 %) pour les services suivants :

- Participation Agglo pour une nouvelle MOUS 2027-2029 : + 9 %

Sous réserve de l'accord de l'Etat pour une MOUS 6, les financements demandés sont à la hausse du fait d'une subvention constante depuis 10 ans. 55 500 € (+ 9 %) seront répartis à

50% à la charge de l'Etat, à 25 % pour le CD et à 25 % pour Châteauroux Métropole (13 750 €). Le bilan MOUS 2024-2026 étant positif, le CCAS espère que sa demande de reconduction soit acceptée.

- Participation Agglo au budget de l'aire d'accueil : + 9 %
  Des dépenses supplémentaires sur les charges de fonctionnement de l'aire d'accueil (facturation par CM des ordures ménagères pour un montant de 12 000 €) viennent augmenter la contribution de Châteauroux Métropole de + 9 %, soit une participation finale de 133 000 € en 2027 contre 123 000 € en 2026.
- Participation Agglo au budget de l'aire de grand passage : 8,4 %
  L'augmentation de + 505 € est liée à l'évolution de la masse salariale (10 % du salaire du médiateur).
- Participation Agglo aux budgets des 10 terrains familiaux :
  Le budget est celui des 10 TFL de Châteauroux, Coings, Etrechet et Déols. (+ 4 TFL à partir de fin 2026). Depuis 2015, les loyers perçus directement par le CCAS devaient permettre une gestion locative adaptée incluant des missions d'inclusion sociale sans participation de Châteauroux Métropole. Cependant au vu des charges de réparation suite à des états des lieux sortants, supportées jusqu'ici sur les fonds propres du CCAS, il est demandé, conformément à la proposition émise au COPIL de janvier 2026, une participation prévisionnelle de Châteauroux Métropole de 17 043,76 € afin de couvrir ce risque.
- Participation Agglo sur le budget du pilotage : + 6 %
  Une somme forfaitaire couvrant 10 % du temps de la Direction du CCAS a été convenue depuis 2020, charge en moins pour la Ville de Châteauroux. Cette somme n'avait pas été revalorisée depuis 5 ans.
- Participation Agglo à l'EVSI GDV : + 22 %
  Pour l'exercice 2027, les financements de la CAF et de l'Etat seront de 42 650 € soit un reste à charge de 14 350 € de Châteauroux Métropole (contre 11 749,90 € demandés au BP 2026) du fait de l'augmentation de la masse salariale.
- Le budget RHI – Accompagnement social et conduites de projets
  En 2027, le RHI donnera lieu à l'abondement par l'Etat d'une ligne en accompagnement social couvrant le recrutement de travailleurs sociaux, et, via Châteauroux Métropole, d'une ligne liée à la facturation des frais de conduite de projets (poste de chargé de mission). Châteauroux Métropole n'apporte aucune participation.

- ***La politique d'insertion par l'emploi a été confiée depuis janvier 2026 au CCAS via l'animation du Plan Local Insertion et Emploi.***

- L'équipe est composée d'un coordonnateur, d'une chargée de relation entreprises et depuis 2027 suite à la prise de relais du PLIE de la dynamique vers l'emploi, d'une Conseillère en Insertion Socio-Professionnelle soit 2,80 ETP.
- Le déménagement du PLIE à l'ex-pépinière des entreprises (Espace Voltaire) conduit à des charges nouvelles relatives au loyer et aux charges courantes (fluides et entretien ménager). Le FSE et la Région devraient abonder à hauteur de 113 000 €. La subvention d'équilibre de Châteauroux Métropole 2027 serait donc de 124 500€ (118 550 € en 2026).

- ***Les subventions des partenaires attendues pour 2027 sont les suivantes pour le budget M. 57 :***

| ***Services*** | ***Partenaires*** | ***Montants 2027*** |
|---|---|---|
| ***Logement*** | *DDETSPP (FNAVDL)* | *95 000,00 €* |
| | *DDETSPP (FNAVDL Psy)* | *42 000,00 €* |
| | *DDETSPP (Intermédiation locative)* | *103 545,00 €* |
| | *CAF (service logement jeunes)* | *24 000,00 €* |
| | *Châteauroux Métropole* | *60 000,00 €* |
| ***Insertion et solidarité*** | *Département de l'Indre (RSA)* | *264 000,00 €* |
| ***PLIE*** | *Fond Social Européen* | *100 000,00 €* |
| | *Châteauroux Métropole* | *118 550,00 €* |
| | *Région Centre Val de Loire* | *13 000,00 €* |
| ***Foyer des Jeunes Travailleurs*** | *CAF* | *65 000,00 €* |
| | *Département de l'Indre* | *23 800,00 €* |
| | *DDETSPP (AGLS)* | *30 000,00 €* |
| | *DDETSPP (ALT)* | *23 000,00 €* |

**C. Les enjeux des budgets médico-sociaux (M22) en 2027**

- ***Le budget du Service de Prévention spécialisée***

- La Ville continuera d'être sollicitée à hauteur de 50 % du coût de fonctionnement du service, à parité avec le CD au titre de l'aide sociale à l'enfance.
- Le budget prend en compte 3 postes d'éducateur spécialisé, 1 chef (0,95 ETP) et 1 agent administratif (0.50 ETP), tel qu'il a été autorisé par le CD et par la Ville, ainsi que des frais de projets et de structure.
- Le service de Prévention Spécialisée quittera les locaux « Buffon » propriété du CCAS en novembre 2026 dans le cadre de la programmation ANRU. Le loyer pour les nouveaux locaux à l'Espace Voltaire, propriété de l'Agglomération génèrera une augmentation, celle-ci devrait en partie amortie par la diminution de la masse salariale (liée au remplacement par un agent avec moins d'ancienneté) et par l'absence de frais pour la démarche qualité en 2027.
- La subvention Ville devrait être à hauteur de 148 890 € (subvention 2026 : 142 480 €).
- A noter, le service poursuit sa recherche active de subventions (ANCT, FSE…) pour la réalisation des chantiers éducatifs et autres projets. En 2026, 85 000 € de financements supplémentaires avaient été obtenus.

- ***Le budget des résidences autonomie/Maison Relais***

- Il présentera un déficit de 60 000 € en 2026 lié à l'augmentation des denrées alimentaires (+ 3 %), la hausse des charges patronales (2026 CNRACL + 3 %), les dépenses de chauffage + 30 000€ liées par un nouveau marché (régul 2024 + hausse 2025), et à moins de recettes de redevances et de vente de repas,
- Les fonds propres seront taris en 2026. L'équilibre 2027 ne semblant pas davantage atteignable malgré la hausse des redevances attendue à + 3,5 % et un taux d'occupation optimale, des reports de résultats cumulés du budget M. 57 du CCAS devront absorber ce déficit attendu.

- Un accompagnement par le Cabinet Empreinte Culinaire sera réalisé en 2027 pour le volet restauration.
- Cette situation est partagée avec d'autres résidences autonomie à l'échelle nationale du fait de contraintes plus fortes et de redevances plafonnées sans financements publics à la hauteur de leur utilité sociale (contrairement aux nouveaux crédits alloués à l'habitat inclusif). La Résidence des Rives de l'Indre présente une situation plus favorable du fait d'un bâti Ville et de l'absence de redevance municipale. La Résidence Isabelle dispose d'un bâti propriété de l'OPAC pour lequel la redevance est en progression continue (plan de remboursement des travaux de démolition-reconstruction). A noter, les travaux de rénovation des cuisines, tant aux Rives qu'à la Résidence Isabelle, sont supportés par la Ville de Châteauroux.
- Pour sa part, le budget de la Maison Relais est présenté à l'équilibre, financé par l'Etat et par les redevances des résidents.

- ***Le budget de l'EHPAD St Jean***

- Il est présenté à l'équilibre. Cependant le remplacement d'agents en arrêts maladie et en accident du travail grève le budget. Une demande de crédits non reconductibles de 20 000 € a été déposée auprès de l'ARS afin de compenser partiellement ces charges de remplacement de soignant en maladie.
- Suite à l'alerte du Conseil Départemental sur les déficits cumulés de l'EHPAD sur la section « hébergement » et à notre demande auprès de l'ARS de fonds de soutien pour les EHPAD en difficulté, nous nous sommes inscrits dans le dispositif Perf EHPAD proposé par les autorités.
  Ce dispositif s'inscrit dans un programme national prévoyant l'accompagnement de 1 800 EHPAD sur trois ans afin d'améliorer leur performance globale et de renforcer leur capacité à répondre aux enjeux actuels du secteur médico-social. Les travaux portent notamment sur plusieurs axes stratégiques : l'optimisation des recettes et du recouvrement, la maîtrise des dépenses de personnel, l'amélioration de l'organisation du travail, le pilotage financier, la gestion des fonctions support, la qualité de l'accompagnement des résidents et la programmation des investissements. L'objectif est d'aider les directions d'établissement à disposer d'outils concrets de pilotage et à renforcer la soutenabilité économique de leur structure. En Centre-Val de Loire, 38 EHPAD ont été retenus pour cette deuxième vague, dont l'EHPAD Saint Jean de Châteauroux. Les établissements bénéficieront d'un accompagnement sur environ quatre mois, avec pour finalité l'élaboration d'un plan d'actions chiffré permettant d'améliorer durablement leur situation financière, leur trésorerie et leur performance globale.

## IV. Les orientations budgétaires détaillées par services et établissements en 2027

***A. Concernant l'administration générale***, son budget couvre le personnel de la Direction et des services administratifs et budgétaires avec 5,6 ETP. L'administration générale coordonne l'activité du CCAS et supervise celles des services et établissements du CCAS, prépare les conseils d'administration, les budgets M. 57 et M. 22. Elle anime les démarches transversales (DUERP, RGDP, communication, CST, plan de formation, patrimoine, groupements de commandes-marchés publics). Elle assure le pilotage de la politique Habitat Gens du voyage, et celles de la direction des services et établissements pour personnes âgées, et de la direction solidarité-insertion et prévention. Elle est en charge également des relations avec les élus et avec les institutions partenaires.

Les charges de mutualisation lui sont rattachées dans la mesure où l'administration réalise l'interface avec les services finances, RH, juridiques, marchés, DSI, archivages et bâtiment de Châteauroux Métropole.
A noter, un agent administratif est en congé maladie. L'apprenti recruté pour le remplacer partiellement terminera son apprentissage en 2027. Le CCAS ayant eu connaissance de l'octroi d'un Congé longue Maladie, il conviendra de recruter durablement un agent à temps plein.
L'animation de l'analyse des besoins sociaux (journée inter-services du 5/11/2026) permettra la finalisation du projet institutionnel du CCAS en 2027 avec le soutien de Cabinets d'étude.

***B. Concernant le service Insertion et solidarité***, le service compte 8,4 ETP pour mener à bien l'accueil social du CCAS commun avec le service Logement, la délivrance d'aides facultatives, l'accompagnement de bénéficiaires du RSA, la mise en œuvre d'actions de développement social local, la dynamique vers l'emploi et le fonctionnement d'une épicerie sociale.
En 2025, l'activité synthétisée a été la suivante :

- 8 230 accueils pour 884 ménages différents et 7 622 appels reçus au service insertion et solidarité présentant une stabilité par rapport à 2024.
- 1 007 demandes d'aides ont été instruites (1 014 en 2024) pour 881 accords (847 en 2024) dont 368 premières demandes (356 en 2024). 61 % des demandes sont ponctuelles contre 39 % répétitives. La répétition des aides est dans la plupart des cas liée aux délais de traitement dans l'ouverture ou l'actualisation des droits des personnes. En effet, 168 bénéficiaires présentaient une absence de ressources liée à une attente d'ouverture de droits, un non-recours au droit ou encore une ouverture de droit impossible du fait de la situation administrative.
- 740 domiciliations postales cumulées (879 en 2024)
- L'épicerie solidaire « Le Petit + », a accueilli 78 ménages soit 218 personnes (196 en 2024), 14 tonnes de marchandises, dont 139 kg en colis d'urgence. Elle reçoit le soutien de 4 bénévoles.
- 28 dossiers ont été instruits dans le cadre de la bourse au permis pour les plus de 26 ans.
- 119 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans le cadre de deux marchés successifs. Des besoins importants en matière d'accès aux droits (CSS, APL, droit retraite et complémentaire) existent pour tous, mais sont plus difficiles pour les personnes qui ne parlent pas français, ou n'ont plus leurs justificatifs. A compter de juillet 2025, les ménages orientés vers le CCAS peuvent comprendre 1 à plusieurs enfants, nécessitant d'adapter l'accompagnement proposé et de développer cet axe de travail en lien avec les partenaires de la petite enfance et de l'enfance, soit 10 situations d'accompagnement à la parentalité (+233 %/2024) et 9 situations d'accompagnement des jeunes de + 16 ans (+800%/2024). Cette évolution s'est confirmée en 2026. Le nouveau marché RSA couvre 8 communes et peut aller jusqu'à 360 bénéficiaires potentiellement orientés par an, avec la mise en œuvre de 15h d'activités bénévoles par personnes accompagnées. Des recrutements sont prévus pour réaliser ces missions à raison d'1 ETP pour 40 personnes suivies, et de 10 % de psychologue.
- 28 activités différentes pour 52 séances et 243 participations ont été mises en place sur le volet activation sociale. 48 personnes différentes ont été accompagnées par la psychologue dans le cadre de 236 rendez-vous.
- 131 personnes ont été accompagnées dans le cadre du dispositif financé par l'Etat «Dynamique pour l'emploi » animé avec les partenaires du champ de l'insertion, dont les Restos du cœur et Humando. 8 entrées en emploi d'insertion et 11 entrées en emploi classique (dont 6 CDI) ont été obtenues. Un accompagnement à la levée des freins a été réalisé de façon individuelle et

collective pour tous (24 ateliers différents pour 41 séances). Le PLIE a pris le relais progressivement en 2026 et le fera complètement en 2027. La coordination des acteurs SIAE, EITT et le lien avec les entreprises en ont été renforcés. Pendant le 1er semestre 2026, le PLIE animé par le CCAS, a accompagné 67 participants (contre 75 en année pleine en 2025). 16 personnes ont été inscrites sur le parrainage avec des RH privés, donnant lieu à 3 CDI, 5 CDD, et 3 départs en formations.

- 131 cartes de tarif solidaire Équinoxe (3€/spectacle) et sorties accompagnées pour 6 spectacles. En 2027, la médiation culturelle se poursuivra dans le cadre de partenariats toujours plus nombreux.
- 129 participations ont été comptabilisées pour les 3 assemblées plénières de l'Université du citoyen en 2025, dont 33 % de nouvelles personnes (thèmes de la mobilité, du vivre ensemble et de la santé mentale).
- 360 bénéficiaires et 40 bénévoles se sont retrouvés à La fête de la solidarité en 2025 dans les locaux de la Berrichonne. Elle n'a pas eu lieu en 2026, le budget a été réparti sur des demandes de fêtes de quartiers via le FAP. En 2027, ce relais pourrait être poursuivi.
- 34 partenaires ont animé le 25 novembre le Village des partenaires dans le cadre de la journée internationale d'éradication des violences faites aux femmes à l'Hôtel de Ville. Le service a soutenu la préparation des kits d'urgence. Cet axe sera poursuivi en 2027, avec également celui autour du dispositif « Angela ».

L'enveloppe des aides facultatives vous sera présentée à niveau constant en 2027, à savoir 50 400 € malgré l'inflation qui touche tous les ménages. La Ville de Châteauroux va confier au CCAS le portage de la Bourse aux Permis Adulte, lui octroyant le fonds de 5 000 € à répartir entre les demandeurs.
Les crédits aux associations sont suivis par ce service. Il vous sera proposé la reconduction du budget de subventions aux associations de 128 448 €, ainsi que celui du Fonds d'aide à projets pour 12 000 €.

***C. Concernant l'Office des personnes à la retraite***, son équipe est composée de 10,67 ETP pour réaliser l'accueil, les services de repas à domicile, de téléalarme, d'aides légales, l'accompagnement social de certains bénéficiaires, la mise en œuvre d'actions d'animations, la gestion du Fichier des personnes vulnérables, la co-animation de réseaux de solidarité MONALISA et de la coordination gérontologique, les colis ou encore la fête de fin d'année.

- 3 082 personnes ont été reçues à l'Office des personnes à la retraite- Maison des Séniors, en 2025 et 6 590 appels téléphoniques ont été réceptionnés.
- 104 personnes sont abonnées au service de téléassistance (109 en 2024).
- 41 192 repas à domicile ont été livrés (contre 45 898 en 2025) à 241 personnes (247 en 2025),.
- 526 personnes sont inscrites sur le fichier des personnes vulnérables
- 119 bénévoles (personnes en double compte) sont investis dans les réseaux de lutte contre l'isolement des âgés MONALISA (128 en 2024) : « DoSanSol » (9), « Livres et moi » (15), « Allons-y ensemble » (43), « Envie de causer » (8) et « Les marches lentes » (36) et la nouvelle équipe citoyenne « Balsané'âge (8). L'OPR anime un collectif pour encourager l'analyse des besoins et l'émulation entre partenaires : Unis Cité, Médiathèque, Maison de quartier Est, 55 et +, EKR, DPDS, PC36...A noter L'OPR n'est plus en co-animation des clubs de quartiers.
- 228 personnes âgées isolées sont bénéficiaires des réseaux (personnes en double compte) (337 en 2024).
- 1 049 colis de fêtes de fin ont été remis par les élus aux aînés non imposables
- 102 personnes âgées ont été aidées par le service social de l'OPR (72 en 2025)

- 77 dossiers d'aide sociale légale ont été instruits (72 en 2023)
- Les fêtes des retraités en juin (300) et décembre (1200) ont réuni ainsi 1 500 personnes
- La semaine bleue d'octobre fut animée, avec parmi les temps forts la marche bleue (141 personnes contre 30 en 2024).

L'OPR continuera d'être fortement mobilisés sur les suites de la reprise de la production des repas à domicile en lien avec la Résidence Isabelle. Les livreurs concernés par les tâches d'allotissement continueront d'être associés à l'amélioration de leurs conditions de travail dans le cadre de leur déménagement dans les cuisines des Rives de l'Indre, et dans le cadre du suivi de la satisfaction des usagers. Le recours à un cabinet d'études permettra de travailler sur le modèle des RAD.
L'OPR sera également investi dans la démarche de création d'une coopération MONALISA 36 donnant lieu à un travail de fond avec des partenariats élargis et potentiellement de nouvelles équipes citoyennes, des temps de formations et des temps forts, avec la recherche de financements pour un renforcement des moyens à l'échelle du département (Familles Rurales) et de l'agglomération (collectif castelroussin).
En cas de nouvelles missions dans le cadre du plan CHALEX (canicule – plan ORSEC – juillet 2026) et des services et organisations arbitrées par la Ville, le CCAS demandera à ce que de nouveaux moyens soient octroyés à l'OPR pour y faire face.

***D. Concernant le service logement et le service logement jeunes*** il compte 9,6 ETP pour réaliser un accueil et un accompagnement dans le cadre de demandes d'orientations, de domiciliations, de recherches ou de maintien dans le logement. Le service participe également à l'analyse de nombreuses situations individuelles dans le cadre d'instances spécifiques (FSL, SIAO, CCAPEX, relais logement…). Ses activités sont en progression constante :

- 1 267 demandes ont été formulées en 2025, soit 105 par mois en moyenne (+ 128 % par rapport à 2019). 509 demandes concernaient une demande de domiciliation.
- 508 ménages accompagnés (359 en 2024) : 45 % pour un accès, 24 % pour un maintien et 29 % pour une mutation et 2% pour un sinistre. 14% l'ont été dans le cadre d'un impayé de loyer. Pour 64 % d'entre eux, une procédure d'expulsion était engagée par le bailleur et était souvent à un stade avancé.
- En 2025, le service a réalisé 137 actions au titre du guichet d'enregistrement sur le SNE (Système National de l'Enregistrement) : 84 créations de demandes, 33 modifications, 2 renouvellements, 18 radiations (pour non-renouvellement ou abandon de la demande.
- 27 diagnostics effectués suite à une prescription « Accompagnement Vers et Dans le Logement » (AVDL) financée par l'Etat (33 % de plus qu'en 2023) et 31 ménages accompagnés dans ce cadre sur l'année. 6 mesures AVDL pour souffrances psychiques ont permis l'accompagnement de 7 ménages sur l'année. 25 diagnostics ont été menés suite à une prescription « Intermédiation Locative » (IML) financées par l'Etat (16 en 2024, 5 en 2023) donnant lieu à l'accompagnement de 25 familles correspondant à 45 mesures.
- Le service a partagé son expertise sur les situations dans 85 commissions : 36 du Fonds de Solidarité Logement, 14 du logement d'abord, 9 du DALO, 11 Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, 11 comités de Lutte contre l'Habitat Indigne, 1 commission locale d'amélioration de l'habitat et 3 conseils d'établissement de Soliha.
- Suivi d'un contingent de l'agglomération pour l'attribution des logements sociaux dont la

gestion a été confiée au service logement en partenariat avec les élus des communes et les bailleurs pour la transmission de candidatures sur les programmes neufs.

- 289 jeunes de moins de 30 ans ont été accompagnés par le service logement jeune, dont 62,5% dans le cadre d'un accès, 19,5 % pour un soutien au maintien et 18 % pour un projet de mutation. 78 % des jeunes accompagnés originaires de Châteauroux et de son agglomération.

L'année 2026 a été marquée par la poursuite de l'augmentation des orientations vers le service Logement. En 2027, il sera important d'inverser cette tendance en reprenant avec les partenaires leurs capacités à réaliser des accompagnements logements dans un contexte de diminution des mesures ASLL du CD confiées à des tiers (UDAF, AIDAPHI) et de non-prise de relais par les ESP. L'accompagnement social dans le cadre du RHI pourrait monter en puissance.

***E. Concernant la résidence Habitat Jeune Pierre Perret***, l'équipe compte 6 ETP pour réaliser le pilotage, l'encadrement, l'accueil, l'accompagnement socio-éducatif, l'entretien ménager et le gardiennage. Son fonctionnement est couvert à 2/3 par les redevances. Il reçoit le soutien de la CAF, de l'Etat (AGLS) et du CD, le restant étant équilibré par la subvention d'équilibre. L'Agglomération poursuit le remboursement de l'emprunt de sa précédente rénovation jusqu'en 2029. L'activité est régulière avec :

- 75 % de taux d'occupation sur l'année 2025 (83 % en 2024 – soit une baisse de 8% principalement dans les 24 T1 sans kitchenettes ni toilettes privatives).
- 126 jeunes ont séjourné dans les 79 logements meublés (129 en 2024). 40 % des nouveaux arrivants sont issus de l'agglomération, 7% du reste du département de l'Indre
- La durée moyenne de séjour des jeunes ayant quitté le FJT est de 13,25 mois (11,8 en 2024).
- 85% des jeunes accueillis vivent en dessous du seuil de pauvreté. Près des 2/3 des résidents ont des ressources se situant entre 489 € et 836 €. Il s'agit principalement des jeunes en alternance et des étudiants, et dans une moindre mesure de demandeurs d'emploi, et stagiaires de la formation professionnelle.
- 45 séances d'actions collectives ont été proposées en 2025 (32 en 2024)
- 106 des 126 résidents ont été accompagnés par l'équipe socio-éducative en 2025. Avec double compte : 63 sur la thématique logement ; 60 sur les démarches administratives (régularisation de leurs titres de séjour, déclarations de revenus, demandes de CNI, d'actes de naissance, démarches avec l'ASE, aides à la rédaction de courriers et de montages de dossiers divers ; 30 sur un accompagnement santé (CMU/CMUC ou CPAM, services de santé, Addiction France ou la MDA) ; 77 pour des sollicitations vie quotidienne (entretien du logement, gestion budgétaire, alimentation et vie collective) ; 26 sur leur insertion professionnelle (aide aux démarches en lien avec leur organisme de formation, de la mission locale, de France Travail ou de leur employeur, études). 648 rendez-vous ou accompagnement hors les murs ont été réalisés par l'équipe éducative avec les résidents.
- 537 passages de jeunes (433 en 2024) à l'épicerie sociale du FJT pour 89 inscrits. 2,6 tonnes de produits alimentaires, d'hygiène ou d'entretien distribuées.

La démarche-projet d'un nouveau FJT en centre-ville dont la réalisation a été confiée par Châteauroux Métropole à l'OPAC sera poursuivie en 2027. 105 logements devraient voir le jour en 2029, dont 10 dans le cadre d'une résidence Pro-Santé. Ces projets sont soutenus par Châteauroux Métropole, le Département, la Région Centre Val de Loire, la CAF de l'Indre, l'Etat et Action logement.

## V. Les orientations détaillées des budgets Accueil et Habitat Gens du Voyage (lignes Agglomération confiées au CCAS)

Comme vu précédemment, c'est Châteauroux Métropole qui équilibre la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage, de la médiation, des terrains familiaux, de l'EVSI, de la MOUS et du pilotage de la politique Habitat Gens du Voyage. Le RHI est totalement financé par l'Etat.

### *A. Concernant l'activité en direction des gens du voyage,*

- 26 familles différentes ont été accueillies sur l'aire d'accueil des Gens du voyage (50 en 2024), dont 17 issues du département et 9 hors département. 142 personnes différentes contre 189 en 2024.
- 42% de taux moyen d'occupation en 2025, contre 48% en 2024.
- 65% des séjours sont clos en moins d'un mois.
- 11 enfants ont été scolarisés.
- L'aire de grand passage a accueilli 5 groupes de grands passages (260 caravanes) pour un total de 6 semaines d'occupation en 2025.
- 137 personnes sont accompagnées vers un logement par le RHI (résorption de l'habitat indigne à la Croix Blanche à Déols) et 76 personnes par la MOUS (hors RHI).
- 3 ménages ont été relogés en 2025 dans le cadre de la MOUS, portant le nombre total de relogements à 65 ménages depuis 2012. Projet de 4 TFL à Déols en 2026 et de 6 PLAI A MOUS à capter ou à réaliser à terme.
- La procédure DUP RHI a été engagée dès 2025 et poursuivie en 2026, avec le soutien du cabinet SYSTRA, de la DAUH de Châteauroux Métropole et de la DDT.
- La consolidation des sites pour le plan de relogement des ménages concernées par les arrêtés d'insalubrité du secteur Croix blanche est en cours et devrait donner lieu à la réception des premières opérations fin 2028.
- 54 médiations ont été réalisées dans le cadre de stationnements problématiques ou de demandes d'interventions à la croix Blanche.

***B. Concernant les budgets de la MOUS et du RHI***. Le renouvellement d'une 6ème MOUS sera sollicité dans le cadre des co-financements Etat, CD et Châteauroux Métropole. Plus de 90 familles castelroussines gens du voyage vivent dans des conditions précaires, dont 52 au sein du bidonville de la Croix Blanche. Le RHI (résorption de l'habitat indigne), est totalement financé par l'Etat, pour accélérer le relogement des familles de la Croix Blanche dans des habitats adaptés à l'échelle de l'agglomération. Le lancement de la phase opérationnelle du RHI a été réalisé fin 2023 jusqu'en 2030 prévoyant dans le cadre de la création de 40 à 48 PLAI A répartis sur l'épicentre de l'agglomération. Un chargé de mission a été recruté par le CCAS dans le cadre de financements ANAH via Châteauroux Métropole, et des temps partiels de travailleurs sociaux seront mobilisés en 2027 sur le volet accompagnement social RHI financé par l'ANAH au CCAS.

***C. Concernant le budget des terrains familiaux*** (6 TFL à Châteauroux confiés en gestion au CCAS), il reste équilibré par les recettes perçues directement par le CCAS, permettant une gestion locative adaptée. En 2025, 59 interventions techniques ont été réalisées pour effectuer des réparations auprès des locataires, permettre l'intervention des services techniques ou réaliser des enquêtes de voisinage.

En 2027, la réception de 4 nouveaux TFL fin 2026 à Déols donnera lieu à une augmentation du budget global. Il tiendra compte du retex lié aux travaux de réparation lors des états des lieux sortants (2 en 2025).

***D. Concernant le budget du pilotage de la politique accueil et habitat gens du voyage***, il sera également stable avec une somme forfaitaire couvrant 10 % du temps de la Direction du CCAS telle que convenue depuis 2020, charge en moins pour la Ville de Châteauroux.

***E. Concernant l'Espace de Vie sociale en direction des familles gens du voyage,*** il a vu le jour début 2024, avec le concours financier de Châteauroux Métropole, de la CAF et de l'Etat et SNCF groupe et SNCF réseaux. Il est le levier du projet social qu'il est obligatoire de mettre en œuvre sur chaque aire d'accueil, et est l'un des outils pour accompagner l'insertion sociale des familles de la Croix Blanche, ou en stationnement illicite. Il est en interface avec les représentants des familles.

- « La Verdine 2.0 » intervient 5 à 6 jours par semaine (du lundi au samedi) sur les terrains d'accueils, de stationnements ou d'habitats des familles gens du voyage ou bien à l'extérieur. 290 personnes bénéficiaires (41% enfants de 11 ans ou moins, 36,2 % entre 12 et 25 ans ; 22,8% plus de 26 ans). 54,5 % de public féminin et 45,5% masculin
- 145 actions collectives par une animatrice-coordinatrice avec ses partenaires (ateliers d'inclusion numérique, bibliothèque ambulante, actions de prévention des risques ferroviaires et routiers, ateliers d'écriture et lecture, activités sportives, de loisirs et culturelles, temps de convivialité et d'échanges, ateliers de prévention santé, rencontres avec les partenaires dont l'éducation nationale et les centres socio-culturels
- 30 actions individuelles (aides dans les démarches d'accès aux droits, etc.).

Son budget est stable.

## VI. Les orientations détaillées des budgets M.22

### *A. Concernant le service de Prévention Spécialisée*

Le Service comptera 5,5 ETP pour mener à bien les missions d'aide sociale à l'enfance qui lui sont confiées par la Ville et par le Département, complétées par celles financées par le FSE, l'ANCT, CGET.

- 249 jeunes âgés de 12 à 25 ans accompagnés (210 en 2024) : 74 filles (29,7 %) et 175 garçons (70,3 %), dont 175 nouveaux jeunes par rapport à 2024.
- 52,60% des jeunes sont issus des quartiers prioritaires de la ville. 32,5% sont issus d'autres quartiers de Châteauroux ou étaient sans domicile fixe. 14,9% sont des Citoyens Français Itinérants.
- Plus de 60 jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés ou inactifs, ont bénéficié du projet d' «Accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation », réalisé avec la Mission locale, Intermaide, Insert-Jeunes, Solidarité Accueil, Agir, mob d'emploi 36 et le FJT et les financements FSE +. 29 jeunes ont participé à des chantiers éducatifs rémunérés pour des travaux de peinture, d'espaces verts, de nettoyage, etc. avec Scalis Polylogis, l'OPAC, Le Secours Populaire, Le Secours Catholique, la commune de Blancafort. Des chantiers dits court et des chantiers de niveau 2 ont aussi été effectués (1083 heures de travail).
- Le « Contrat d'Engagement Jeunes - Jeunes en rupture », à la demande de la DEETS Centre Val de Loire, avec le consortium porté par l'Udaf de l'Indre a été interrompu en 2025. Il ne sera pas reconduit en 2026 ni en 2027.

- Le service continue sa co-animation du dispositif des « Vacances apprenantes » co-pilotés avec le Dispositif de Réussite Éducative, le Service jeunesse de la Ville, l'Éducation Nationale dans les quartiers prioritaires. « café des parents », « Colos apprenantes » et activités sportives durant l'été avec les Centres socio-culturels grâce à « Bougez dans les quartiers » qui mobilisent les équipes pour aller au-devant des participants.
- Le service poursuivra sa participation aux actions jeunesse des comités de jumelage avec le DRE et aux chantiers internationaux avec le DRE et la Mission Locale. Il continuera de porter le forum d'orientation sur les métiers du sport, de l'animation et du social
- Des jeunes ont été mobilisés toute l'année pour des ateliers, séjours, stages multisports, activités éducatives et pédagogiques, collectes alimentaires des Restos du Cœur et de la Banque Alimentaire, forum et nuit de l'orientation, des actions coconstruites avec les centres sociaux culturels de la ville, avec l'espace de vie sociale itinérant « La Verdine 2.0 » du CCAS, les associations locales, etc.
- La démarche qualité a été poursuivie avec la préparation de l'évaluation qualité de du service de prévention les 17, 18 et 19 juin 2026 . Il a obtenu de très bons résultats sur les 3 chapitres :

| | |
|---|---|
| Chapitre 1 - accompagnement de la personne | **3,95/4** |
| Chapitre 2 - accompagnement par les professionnels | **3,97/4** |
| Chapitre 3 - accompagnement par l'établissement | **3,96/4** |

En 2027 le budget du service sera impacté par le nouveau projet de relocalisation à l'Espace Voltaire dans le cadre d'une négociation du loyer et des charges entre l'Agglomération (propriétaire, la Ville et le CD – financeurs).

### *B. Concernant les établissements pour personnes âgées*

Le CCAS gère quatre établissements : la Résidence autonomie Isabelle et la Résidence autonomie des Rives de l'Indre. Les personnes connaissant des problèmes de dépendance peuvent être accueillies à l'EHPAD Saint-Jean. Celles qui sont fragilisées par un parcours difficile, des freins à l'accès au logement et/ou un handicap psychique stabilisé ont la possibilité de devenir résidents de la Maison Relais Séniors Saint-Jean.

Les recettes des Résidences Autonomies sont en corrélation étroite avec leur taux d'occupation (redevances, ventes de repas et prestation d'une aide à domicile). L'une et l'autre disposent d'un forfait autonomie du CNSA via le CD, et la Résidence Isabelle d'un forfait soin de l'ARS. Pour la Maison Relais, l'Etat apporte une dotation à la place et par jour en plus des redevances des résidents. Pour l'EHPAD, outre les redevances, des dotations de l'ARS et du CD ne permettent pas de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement.

- Le service proposé aux nouveaux résidents de l'EHPAD et à leur proche, afin de les aider dans les démarches de demande d'APA et d'Aide Sociale, grâce à la travailleuse sociale de l'OPR continuera.
- Les animations ont été très nombreuses, avec, par trimestre, 82 actions pour l'EHPAD, comme des ateliers hebdomadaires réguliers (gymnastique, socio-esthétisme, mémoires...), 77 pour la Résidence Isabelle, 60 pour la Résidence des Rives de l'Indre, 55 pour la Maison relais séniors Saint-Jean.

Gage d'ouverture des établissements, 63 % ont été assurées par des partenaires extérieurs pour l'EHPAD, 73 % pour la Résidence Isabelle, 72 % pour la Résidence des Rives de l'Indre et 74 % pour la Maison relais séniors Saint-Jean, comme l'école Olivier Charbonnier, les crèches municipales « Les petits Soleils » et « Les Arcs en Ciels ».

- La démarche qualité a été poursuivie avec la préparation de l'évaluation qualité de l'EHPAD St Jean qui a eu lieu les 12 et 13 février 2026. L'EHPAD a obtenu de bons résultats sur les 3 chapitres :

| | |
|---|---|
| Chapitre 1 - accompagnement de la personne | **3,54/4** |
| Chapitre 2 - accompagnement par les professionnels | **3,68/4** |
| Chapitre 3 - accompagnement par l'établissement | **3,83/4** |

- Les CVS élus des résidences autonomie se sont réunis 4 fois pour la Résidence Isabelle et 2 fois pour la Résidence des Rives, celui de l'EHPAD 3 fois
  - *Résidence Autonomie des Rives*, 40 logements. 1,95 ETP. Taux d'occupation 92 %. Moyenne d'âge des résidents 81 ans. Taux de rotation 18,72 %. 8 entrées en 2025
  - *Résidence Autonomie Isabelle*, 45 logements. 9,70 ETP. Taux d'occupation 93,33 %. Moyenne d'âge des résidents 83 ans. Taux de rotation 30 %. 12 entrées en 2025
  - *Maison Relais St Jean*, 17 logements. 2,8 ETP. Taux d'occupation 98 %. Moyenne d'âge des résidents 73 ans. Taux de rotation 0 %.
  - *EHPAD St Jean*, 27 lits. 15,75 ETP. Taux d'occupation 95,93 %. Moyenne d'âge des résidents 90 ans. Taux de rotation 61,11 %. 18 entrées en 2025

L'évolution du taux de rotation semble être une tendance forte liée à l'entrée tardive des personnes âgées, au vieillissement de la population accueillie de ce fait et aux pathologies associées. Il génère davantage de gestion des entrées et sorties, mais aussi d'une attention renforcée pour l'accompagnement des projets de vie de chacun.

Pour rappel, à l'EHPAD, la réforme tarifaire a annulé l'équilibre attendu initialement via l'extension de 6 lits en le positionnant en convergence négative. Le travail d'évaluation de la coupe PATHOS, réalisé en 2021, a permis sa revalorisation en juillet 2022 donnant lieu à une augmentation du forfait soins. Il sera renouvelé fin 2026 pour une prise en compte dans le budget 2027. Il a été jusqu'ici utilisé en partie pour compenser le déficit de la dépendance. Le GMP validé de 754 et un PATHOS à 282 (contre 192 précédemment) correspond à l'accueil de résidents très dépendants physiquement et/ou psychiquement nécessitant davantage de soins. Le budget 2022-2026 défini par le CPOM avait été prévu constant. Le prochain devrait évoluer.

Le budget 2026 avait proposé de dépasser l'évolution du taux directeur autorisé par le CD pour couvrir en partie le déficit de la section hébergement. Cela a été accepté.

Les établissements resteront engagés en 2027 dans la mise en place d'une démarche qualité appuyée sur les valeurs de l'HUMANITUDE dont la déclinaison concerne tous les domaines d'activités (accueil, accompagnement, animation, soin, aide à domicile, restauration, entretien, gardiennage, citoyenneté, habitat, process de travail et partenariat). L'EHPAD participera en 2026-2027 à la démarche Perf EHPAD animée par l'ANAP. La Résidence Autonomie/ service Restauration sera accompagnée pour sa part par le Cabinet Empreinte Culinaire. Les déménagements des cuisines sont prévus en septembre 2027.

## VII. La situation en investissement du CCAS

### A. *Concernant le plan d'investissement sur le budget général pour 2025,*

Le résultat d'investissement 2026 prévisionnel sera déficitaire d'environ de 40 000 €, et donc diminuera le résultat d'investissement cumulé. Le résultat d'investissement cumulé sera de 458 997 €. Il permettra de couvrir les dépenses du programme pluriannuel d'investissement (2027-2031).

Le plan d'investissement pour 2027 se présente comme suit :

- Remboursement de l'emprunt du FJT pris en charge par l'agglomération : 38 180,06 € (durée de l'emprunt jusqu'en 2029).
- Remboursement de l'emprunt Balsan sur nos fonds propres : 66 901,48 € (durée de l'emprunt jusqu'en 2027 inclus).
- Remboursement de l'emprunt SIS/PLIE sur nos fonds propres dans le cadre des recettes RSA et PLIE (480 000 € d'emprunt à contracter sur une durée de 15 ans).
- Investissements inscrits au PPI pour 2027
    - Renouvellement et achats de matériels informatiques
    - Renouvellement et achats de véhicules
    - Renouvellement et achats de mobiliers
    - Travaux de rénovation de l'ex-centre social de Beaulieu

Les dépenses d'investissement à prévoir à court et moyen terme :

- L'aménagement en mobilier de la future Résidence Habitat Jeunes/Résidence Pro-Santé est estimé à 400 000 €
- La climatisation des espaces communs du futur FJT

### B. *Concernant le plan d'investissement des établissements pour personnes âgées,*

Il est prévu comme suit :

- La mise en place d'un groupe électrogène à hauteur de 20 000 € pour l'EHPAD St Jean dans un contexte de risque de tension énergétique à venir, l'établissement est tenu de garantir la sécurité des conditions d'exploitation et cas de défaillance des réseaux de distribution d'énergie électrique, l'installation d'un groupe reste à prévoir.
- La création d'une réserve à l'extérieur pour permettre l'aménagement d'une salle bien-être à l'intérieur.

*****

L'année 2027 sera marquée par des enjeux importants en fonctionnement comme en investissement :

- En investissement, la vigilance portera sur le suivi de l'emprunt contracté pour la rénovation des futurs locaux des services insertion et solidarité et PLIE (livraison Ville septembre 2027), la maîtrise des coûts du projet de la nouvelle cuisine à la résidence Isabelle (livraison OPAC septembre 2027) et sur l'anticipation des équipements mobiliers pour les locaux du SIS/PLIE et pour la future résidence Habitat Jeunes/Résidence Pro-Santé (livraison OPAC 2029)

- En fonctionnement, les efforts porteront sur la réduction des déficits structurels des établissements pour personnes âgées (EHPAD, Résidence Isabelle et du service restauration-

repas à domicile). Une veille sera également portée sur la sécurisation des recettes tant pour le marché RSA que pour le service logement. La recherche de nouvelles subventions dans le cadre de la lutte contre l'isolement des ainés sera activée. En cas de missions supplémentaires en lien avec le PSC « Canicule », le CCAS demandera une subvention (DM) pour permettre leur mise en œuvre.

Le CCAS poursuivra ses efforts de recherches d'optimisation du fonctionnement de ses services.
Le résultat de fonctionnement cumulé du CCAS est de 350 000 €. Cette réserve de résultat est nécessaire au CCAS pour pallier les déficits cumulés des budgets annexes.

****

M. Bonhomme interroge la pertinence du recours à des cabinets d'étude. Il demande quel est le ressenti en termes d'utilité par rapport au coût.

Mme Budan répond que le CCAS ne dispose pas toujours des compétences techniques en interne et que le recours à ces cabinets est parfois indispensable au vu de la charge de travail :

- Le Cabinet JJH a d'abord été retenu par la Ville pour l'étude sur l'organisation de la restauration municipale, puis au vu de ses conclusions sur la reprise de la production des repas à domicile par la cuisine de la Résidence Isabelle du CCAS, il a poursuivi ses missions en 2024 et 2025 dans le cadre de conventions annuelles dont le coût était raisonné.
- Le recours au Cabinet Empreintes culinaires, spécialisé dans la restauration collective, permettra d'assurer un relais 2 ans après la reprise, au vu des budgets déficitaires. Là aussi, le rapport coût/ expertise devrait être raisonnable.
- Le Cabinet Compas pour l'ABS du CCAS propose un prix forfaitaire dans le cadre de partenariats historiques avec l'UNCCAS. L'ABS est réalisée une fois par mandat. Ce travail d'analyses comparées serait difficilement réalisé en interne.
- La demande formulée auprès d'une consultante pour préparer des documents nécessaires aux évaluations qualités (pour lesquelles le recours à des cabinets externes est une obligation), a aussi été très utile. Elle a accompagné une montée en compétence des professionnels du CCAS et devrait être en soutien de la finalisation du projet institutionnel.
- Elle précise que le CCAS est également accompagné par des réseaux comme l'UNAFO, l'URHAJ ou l'UNHAJ, et l'ANAP qui proposent des accompagnements gratuits ou à des prix avantageux.

Le Conseil d'administration APPROUVE les orientations du débat d'orientation budgétaire 2027 et souligne la gestion rigoureuse du CCAS, dans un contexte difficile.

## ***PRÉSENTATION DU NOUVEAU PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES***

Le nouveau protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes vise à renforcer la prévention, la protection des victimes, la lutte contre la récidive et la coordination entre l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

**1. Prévenir les violences**

- Déploiement de campagnes d'information et de sensibilisation auprès du grand public, notamment en milieu rural.
- Création et la diffusion d'outils accessibles et adaptés aux différents publics (supports multilingues, pictogrammes, bandes dessinées).
- Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dès le plus jeune âge dans les établissements scolaires.
- Développement de formations à destination des professionnels (travailleurs sociaux, professionnels de santé, magistrats, forces de sécurité, entreprises, associations, etc.) afin d'améliorer le repérage et l'accompagnement des victimes.

**2. Mieux protéger les victimes**

- Accompagnement global des victimes et de leurs enfants dans les domaines social, juridique, sanitaire, professionnel et du logement.
- Maintien de la cellule de suivi des situations complexes (COVIF).
- Mise en place d'un guichet unique facilitant les démarches des victimes.
- Développement de solutions d'hébergement sécurisé et d'outils favorisant la mobilité.
- Renforcement des permanences de proximité, notamment en milieu rural.
- Amélioration du parcours de soins avec des dispositifs spécialisés (UAMJ, UAPED, Maison des Femmes, soutien psychologique, centre psychotraumatique).
- Meilleure coordination des parcours de sortie des violences et de réinsertion.

**3. Lutter contre la récidive**

- Développement des dispositifs d'éviction des auteurs de violences.
- Renforcement de leur accompagnement social, psychologique et thérapeutique.
- Mise en place rapide des mesures de protection des victimes (ordonnances de protection, téléphone grave danger).
- Développement d'actions de responsabilisation et de prévention auprès des auteurs.
- Prise en compte des problématiques associées, notamment les addictions.

**4. Renforcer la coordination des acteurs**

- Instances régulières de coordination et d'échanges entre partenaires.
- Désignation de référents spécialisés au sein des structures.
- Actualisation et la diffusion des outils d'orientation et de connaissance des dispositifs.
- Suivi partagé des situations complexes.
- Evaluation régulière des actions mises en œuvre grâce à des indicateurs communs.
- Intérêt pour le CCAS

**L'implication du CCAS dans ce protocole permet de :**

- Renforcer le repérage précoce des situations de violences ;
- Améliorer l'orientation et l'accompagnement des victimes vers les dispositifs adaptés ;
- Participer à la construction de parcours sécurisés favorisant l'autonomie et la reconstruction des victimes.

La fiche d’engagement du CCAS vous est présentée ci-après.

Mme Chambonneau demande à pouvoir être destinataire du protocole départemental. Il est décidé de le joindre au présent compte-rendu.

Mme Masson pose la question de l'avancée du projet « Maison des Femmes ».

Mme Jbara-Sounni répond qu'il a été convenu avec l'ARS que le Centre Hospitalier de Châteauroux en soit le porteur afin de permettre un accueil d'urgence incluant une unité médico-légale spécialisée et des services de reconstruction autour des victimes. Des locaux à proximité immédiate du CH ont été identifiés. Les défis financiers et de recrutements de spécialistes seront à relever en 2027.

## ENGAGEMENTS DU

## Centre communal d'action sociale de Châteauroux

| | |
|---|---|
| Responsables de la structure (Présidence et direction) | Gil Avérous, Président<br>Emmanuelle Budan, Directrice |
| Adresse | 1 rue de la Manufacture Royale – CS80012<br>36005 Châteauroux cedex |
| Téléphone/Mail | 02 54 08 51 00<br>ccas@chateauroux-metropole.fr |
| Personne à contacter - référente pour le réseau (nom, prénom, téléphone, mail) | Virginie Iparraguirre<br>0254344621<br>virginie.iparraguirre@chateauroux-metropole.fr |
| Rôle et missions de la structure | Etablissement public régi par le Code de l'action sociale et des familles chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune |

Chaque partenaire s'**engage à diffuser** le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et ses outils (carnet des dispositifs, tout outil de communication associé : affiches, plaquettes...) très largement auprès des professionnels de terrain.

| ENGAGEMENTS | INDICATEURS |
|---|---|
| **PRÉVENIR TOUTES FORMES DE VIOLENCES** | |
| **Information/communication** | |
| Coordination du Village des partenaires à l'occasion du 25 novembre | Nombre de partenaires participant<br>Nombre de visiteurs |
| **Formation des acteurs** | |
| Formation des intervenants sociaux des services du CCAS | Nombre de personnes formées/an |
| Participation à l'organisation et l'animation des journées de sensibilisation et de formation des professionnels dans le cadre du Protocole départemental | Nombre de réunions, d'actions mises en œuvre par le collectif. |
| **PROTÉGER EFFICACEMENT LES VICTIMES ET GARANTIR LEUR SÉCURITÉ** | |
| Assurer la Domiciliation postale des victimes, y compris en urgence | |
| Coordonner le dispositif Demandez Angela sur Châteauroux | Nombre d'actions de sensibilisation<br>Nombre et qualité des structures formées |
| S'assurer de la bonne prise en compte des situations de violences dans la cotation pour l'accès au logement | Nombre de personnes relogées dans le cadre de situations signalées ou connues par le CCAS |
| **LUTTER CONTRE LA RÉCIDIVE** | |
| **RENFORCER LA COORDINATION DES ACTEURS** | |
| **Vie du réseau / Partenariat** | |
| Implication à la COVIF | Nombre de participations |
| Participation aux différents groupes de travail liés au Protocole : Maison des femmes, protocole d'accueil hospitalier, etc. | Nombre de réunions |
| **Recueil et transmission des données statistiques** | |

## ***RÉSIDENCES AUTONOMIES ISABELLE ET DES RIVES DE L'INDRE, MISE À JOUR DES DOCUMENTS RÉGISSANT LE SÉJOUR DES RÉSIDENTS***

Dans le cadre de leurs démarches qualité, les résidences autonomie Isabelle et des Rives de l'Indre mettent à jour les documents régissant le séjour des résidents en lien avec les évolutions réglementaires et de fonctionnement.

•Une annexe a été ajoutée aux deux contrats de séjour suite au décret n° 2025-1395 du 29 décembre 2025 prévoyant que les ESMS demandent au résident s'il accepte ou refuse le contrôle de son espace de vie par une l'autorité administrative.

Le décret prévoit également que, conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679, les ESMS doivent demander au résident s'il accepte ou refuse la collecte, la conservation et le traitement de ses données personnelles.

L'annexe ajoutée permet de recueillir le consentement du résident sur le contrôle de son espace de vie et sur le traitement de ses données personnelles.

•Dans le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement de la résidence des Rives de l'Indre, la partie restauration a été modifiée. Elle présentait l'offre de repas en salle le midi qui n'est plus proposée par la résidence. Cette partie a été retirée. A la place il est expliqué que les résidents préparent leurs repas eux-mêmes à domicile ou peuvent recourir à un service de livraison de repas à domicile.

•Dans les deux règlements de fonctionnement, une partie sur la démarche qualité a été ajoutée stipulant que Conformément au décret n° 2024-1138, le rapport d'évaluation qualité est consultable en version papier sur demande du résident et/ou de son représentant. La demande devra être faite auprès d'un professionnel de l'établissement qui pourra communiquer le rapport.

• La possibilité de faire un recours auprès de l'ARS en cas de non-respect du droit de visite a également été inscrite dans les deux règlements de fonctionnement, suite à la réception du cadre d'instruction relatif au droit de recevoir des visites en ESMS (Instruction n° DGCS/SD2A/SD3A/SD3B/SD4C/2026/45 du 1er avril 2026).

• La mention du préavis d'un mois en cas de départ dans un autre établissement a également été ajoutée dans les deux règlements de fonctionnement.

Le Conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité d'approuver ces modifications.

## ***PRÉSENTATION DU VILLAGE DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES***

Dans le cadre de l'édition 2026, l'action proposera le Village de prévention, diverses animations et plusieurs séances de ciné-débat, afin de renforcer la sensibilisation et de proposer des formats d'animation adaptés notamment au public étudiant.

- Date : jeudi 26 novembre 2026
- Horaires d'ouverture au public : 13h à 17h00
- Lieu : Cité du numérique

Une attention particulière est portée, cette année, à la mobilisation du public étudiant, avec une action ouverte à tous.

Les partenaires présents avec un stand en 2026 : AIDAPHI, Assistantes sociales des personnels Châteauroux Métropole, DDFIP 36, DDPN36, Banque alimentaire, Banque de France, CAF, Cap2vie, CCAS - 3 services (Insertion & solidarité, Logement, Prévention spécialisée), CDAD, CESER, CIDFF, Conseil Citoyen, DDFIP, Direnssemble, Emmaüs Connect, En tous genres 36, ESP Châteauroux, État (Déléguée départementale aux Droits des femmes et à l'égalité), Femmes solidaires, France AVC36, France Victimes 36, Inner Wheel, La vie sans violence, LDH, Ligue de l'enseignement, Maison de protection des familles - Gendarmerie, Mission Locale, OPAC, Ordre des avocats, Planning familial, Police municipale, Police nationale, Solidarité accueil, UDAF.

Cette année, le collectif s'élargit avec la participation de l'OPAC, la Mission Locale et du CESER, qui disposeront chacun d'un stand.

Partenariat autour du lieu

- Mise à disposition gracieuse des espaces relevant de Châteauroux Métropole pour la journée.
- Mise à disposition gratuite le matin par Le Village by CA et réduction de 30 % sur la location de l'après-midi.

Animations participatives et interactives :

- Fresque collective : CAF
- Création de badges : CIDFF et Planning Familial ;
- Roue des partenaires : Ligue de l'enseignement ;
- Jeu « Ok pas ok ? » : CIDFF ;
- Jeux interactifs en ligne : CCAS ; Emmaüs connect
- Violentomètre à compléter : atelier proposé notamment à l'issue du ciné-débat.

Ciné-débat

- Le ciné-débat constitue le deuxième temps fort de cette édition.
- Objectif : créer un espace d'échange permettant de sensibiliser les participants de manière dynamique, accessible et participative.
- Plusieurs séances seront organisées au cours de l'après-midi avec diffusion de films d'animation d'environ 5 minutes. Ils sont conçus pour être attractifs auprès d'un public jeune tout en restant accessibles à tous.
- Les échanges seront animés par Marie Gervais, dont la participation est confirmée.
- À l'issue des séances, une articulation sera proposée avec l'atelier autour du violentomètre

Mobilisation des étudiants et de l'enseignement supérieur

Le service Insertion et solidarité a participé au Comité de pilotage de l'Éco-campus du 19 juin 2026 afin de présenter l'action aux responsables des établissements d'enseignement supérieur.
Les établissements et partenaires présents ont exprimé leur intérêt et leur volonté de relayer l'événement auprès des étudiants :
CES, IUT, IFSI/IFAS/IFA, HEI, EICMI, lycées, CROUS, ESPE, ADESI et Campus connecté.
Un remerciement particulier est adressé à Madame Picard, Présidente de l'ADESI et membre du CESER, pour son soutien dans la mobilisation autour du projet.
Le référent étudiant de la Mission Locale va aussi être sensibilisé pour assurer la mobilisation.

Communication

Afin de conserver l'identité et la visibilité acquises lors des précédentes éditions, le même modèle graphique d'affiches et de flyers sera conservé ;
Il est proposé de renforcer la visibilité de l'événement dans les transports en commun.

Budget et financements

Budget et financements

| CHARGES | Montant | PRODUITS | Montant |
|---|---|---|---|
| CHARGES DIRECTES | | RESSOURCES DIRECTES | |
| **60 – Achats** | | **70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services** | |
| Prestations de services | | | |
| Achats matières et fournitures | 400 | **74- Subventions d'exploitation** | |
| Autres fournitures | | Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) | |
| **61 - Services extérieurs** | | -DRDFE CVL | 459 |
| Locations | 627.52 | - | |
| Entretien et réparation | | Région(s) : | |
| Assurance | | - | |
| Documentation | | Département(s) : | |
| **62 - Autres services extérieurs** | | -Indre | 356 |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | 500 | Intercommunalité(s) : EPCI | |
| Publicité, publication | 500 | - | |
| Déplacements, missions | | Commune(s) : | |
| Services bancaires, autres | | - | |
| **63 - Impôts et taxes** | | Organismes sociaux (détailler) : | |
| Impôts et taxes sur rémunération, | | -CAF Indre | 356 |
| Autres impôts et taxes | | Fonds européens | |
| **64- Charges de personnel** | | - | |
| Rémunération des personnels | | L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés) | |
| Charges sociales | | Autres établissements publics **CCAS** | 356,82 |
| Autres charges de personnel | | Aides privées **Inner Wheel** | 500 |
| **65- Autres charges de gestion courante** | | **75 - Autres produits de gestion courante** | |
| **66- Charges financières** | | Dont cotisations, dons manuels ou legs | |
| **67- Charges exceptionnelles** | | **76 - Produits financiers** | |
| **68- Dotation aux amortissements** | | **78 – Reprises sur amortissements et provisions** | |
| CHARGES INDIRECTES | | | |
| **Charges fixes de fonctionnement** | | | |
| **Frais financiers** | | | |
| **Autres** | | | |
| **TOTAL DES CHARGES** | | **TOTAL DES PRODUITS** | |
| **CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES** | | | |
| **86- Emplois des contributions volontaires en nature** | | **87 - Contributions volontaires en nature** | |
| Secours en nature | | Dons en nature | |
| Mise à disposition gratuite de biens et prestations | | Prestations en nature | |
| Personnel bénévole | | Bénévolat | |
| **TOTAL** | 2027.82 | **TOTAL** | 2027.82 |

La participation d'Inner Wheel, renouvelée pour la 5e année consécutive, contribue à inscrire l'action dans la durée. Le collectif les remercie pour leur soutien fidèle.

**En conclusion**

L'édition 2026 s'appuie sur une dynamique partenariale renforcée, une mobilisation spécifique des étudiants et établissements d'enseignement supérieur et une diversification des modalités de sensibilisation grâce à l'association du Village, d'animations interactives et du ciné-débat.

Les administrateurs sont invités à participer à cette journée.

## ***CONVENTION DE PARTENARIAT 2026/2027 ENTRE LE CCAS DE CHÂTEAUROUX – SERVICE PLIE ET L'ASSOCIATION CITÉ AÉRONAUTIQUE CENTRE-VAL DE LOIRE***

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de l'agglomération de Châteauroux Métropole développe des partenariats avec les acteurs économiques et les entreprises du territoire.

À ce titre, le CCAS de Châteauroux – service PLIE souhaite poursuivre sa collaboration avec l'association Cité aéronautique Centre-Val de Loire, dans le cadre de l'action Parcours emploi PLIE – action de parrainage.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, notamment à travers la mobilisation d'un réseau de professionnels, le parrainage de personnes accompagnées dans leur parcours d'insertion, ainsi que la mise en relation avec des entreprises et la découverte du monde professionnel.

La convention est conclue pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027.

Le Conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2026/2027 entre le CCAS de Châteauroux – service PLIE et l'association Cité aéronautique Centre-Val de Loire,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**CITE AERONAUTIQUE CENTRE-VAL DE LOIRE**

**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)**
**de l'Agglomération de Châteauroux**

**CONVENTION PARTENARIAT 2026/2027**

**Entre l'association Cité aéronautique Centre-Val de Loire**
**Et Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Châteauroux – service PLIE**

**Entre d'une part,**
L'association Cité aéronautique Centre-Val de Loire, 690 zone aéroportuaire, rue Louis Blériot - 36130 Déols, représentée à la présente convention par M. Pierrick James, en sa qualité de Président,

**Et d'autre part,**
La Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), 1 rue de la Manufacture Royale – 36000 Châteauroux, représenté à la présente convention par Monsieur Gil Avérous, en qualité de Président, agissant au nom et pour le compte de celui-ci, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2025.

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

✓

✓ **PREAMBULE**

La Cité aéronautique est destinée à faire du lien sur le territoire entre les entreprises, les demandeurs d'emploi et les organismes de formation. L'objectif est de répondre aux besoins de compétences du secteur aéronautique. La Cité met donc en place des actions, ou participe au développement d'actions existantes.

Le PLIE est destiné à organiser un partenariat local pour favoriser l'insertion professionnelle de publics (appelés « participants ») rencontrant des difficultés d'insertion, sur le territoire de la

Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole. Le PLIE met donc en œuvre des actions, ou participe au développement d'actions existantes.

### ✓ ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La Cité aéronautique est mandatée par la Région Centre-Val de Loire pour mettre en place des actions en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Elle propose la mise en place d'un réseau de parrains à destination d'un public éloigné de l'emploi afin de participer à leur réinsertion.

Le PLIE organise des parcours progressifs vers et dans l'emploi, en mobilisant soit les dispositifs mis en place par l'Etat, les collectivités territoriales et/ou d'autres partenaires, soit les actions mises en place dans le cadre du PLIE, visant à développer et coordonner les liens avec les entreprises.

Conscients de l'importance, dans un parcours d'insertion, de mise en réseau professionnel afin de profiter de l'expertise de professionnels de terrain mais aussi pour avoir accès aux offres dites « cachées », le PLIE et la Cité aéronautique Centre-Val de Loire se proposent de réitérer leur partenariat au vu des résultats probants des deux premières éditions 2024-2025 et 2025-2026 des Parcours Emploi PLIE.

Le périmètre d'intervention de la mission est principalement celui de Châteauroux Métropole.

**La présente convention a pour objet** de définir la nature et les modalités de mise en œuvre de l'action dénommée « Parcours emploi PLIE – action de parrainage » ; La description du contenu et du déroulement des actions est précisée en annexe.

### ✓ ARTICLE 2 – VALIDITÉ DE LA CONVENTION, CONDITIONS ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

L'action, précisée à l'article 1er de la présente convention est mise en œuvre à compter du 1er juillet 2026 et prendra fin le 30 juin 2027.

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les conditions nécessaires (personnel et moyens) au bon déroulement et à l'achèvement de l'action.

### ✓ ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION

Les dépenses concernent :
- Location d'un espace pour les entretiens individuels : Cité aéronautique Centre-Val de Loire
- Location d'une salle de réunion pour les ateliers collectifs : Cité aéronautique Centre-Val de Loire
- Animation du réseau entreprises, organisation et mise en place du parrainage dans le cadre de l'action « Parcours emploi PLIE, par la coordinatrice de la Cité (10 %) en collaboration avec la Chargée des Relations Entreprises du PLIE.
- Le PLIE de Châteauroux Métropole prendre en charge les frais liées au moment d'interconnaissance des entreprises (réceptions).

### ARTICLE 4 – DÉONTOLOGIE ET DONNÉES A CARATÈRE PERSONNEL

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les partenaires s'engagent à respecter le principe de confidentialité et de protection de la vie privée.

Ainsi, les partenaires ne communiqueront à aucun tiers non directement concerné par l'action, les données à caractère personnel concernant les personnes et les entreprises rencontrées recueillies dans le cadre de l'action.

Les personnes concernées par la collecte de leurs données personnelles bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de limitation. Le droit d'opposition ou d'effacement ne s'applique pas dans ce cas précis de mission d'intérêt public.

Elles pourront, à tout moment, exercer leurs droits :

- Cité aéronautique Centre-Val de Loire par mail à contact@citeaero-cvl.fr
- Châteauroux Métropole par mail à dpd@chateauroux-metropole.fr ou par courrier postal

Durée de conservation des données :

En cas de difficulté dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07 https://www.cnil.fr.

✓ **ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI**

Les partenaires s'engagent à fournir tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation des actions conventionnées.

Les partenaires pourront procéder ou faire procéder par les personnes de leurs choix aux contrôles qu'elles jugeront utiles. A cet effet, les partenaires s'engagent à communiquer tout document de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion nécessaire.
Les partenaires s'engagent, en cas de contrôle opéré par toute autorité nationale ou communautaire habilitée à présenter toutes les pièces justificatives qu'ils devront conserver durant dix ans après le dernier paiement.

**ARTICLE 6 : LES INDICATEURS**

Les actions, objet de la présente convention, concernent une **mission de parrainage** :

- Trouver des parrains issus du monde professionnel
- Animer le réseau des parrains
- Sensibiliser les parrains au public
- Organiser des visites d'entreprises, des périodes d'immersion en entreprise (Immersion Facilitée) avec France Travail, etc.

Cette action s'inscrit dans une action plus globale « Les Parcours emploi PLIE », portée par le dispositif du PLIE de Châteauroux Métropole, avec une partie dédiée au public séniors (+45 ans) et une autre consacrée au public 26-45 ans.
De ce fait, les partenaires devront œuvrer ensemble pour fournir les éléments permettant de rédiger un bilan intermédiaire (avant le 15/02/2027) et un bilan final (avant le 01/06/2026, la date du Comité de Pilotage Bilan étant fixée au 15.06.2027).

✓ **ARTICLE 7 : COMMUNICATION / PUBLICITE**

Toute publication ou communication relative aux actions financées dans le cadre de cette convention devra faire mention, d'une part de la participation du PLIE et de la Cité aéronautique Centre-Val de Loire, et d'autre part de la participation du FSE et de la Région Centre-Val de Loire.

✓ **ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Toute utilisation à des fins commerciales ou non, des travaux, études, résultats, sous quelque support que ce soit, subventionnés par le Fonds Social Européen, doit recevoir l'accord des deux parties.

✓ **ARTICLE 9 : REVERSEMENT, RESILIATION**

Après tentative de règlement amiable des difficultés constatées par les parties, la présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 1 mois. Cette résiliation sera effectuée par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par la partie qui en prend l'initiative.
L'organisme qui souhaite abandonner le projet peut demander la résiliation de la convention moyennant le respect du préavis d'un mois ci-dessus mentionné.

✓ **ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient naître de l'interprétation de l'exécution de la présente convention. A défaut, il est fait attribution de compétence au tribunal administratif de limoges.

Fait à Châteauroux, le

Pour la Cité aéronautique Centre-Val de Loire,

Le Président,

Pour le CCAS de Châteauroux,

Le Président,

✓ Pierrick James

Gil Avérous

## ***CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ RELATIF À L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI) DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)***

La Ville de Châteauroux, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Châteauroux, ainsi que les communes de Coings, Le Poinçonnet, Luant, Saint-Maur et Sassierges-Saint-Germain doivent veiller à la qualité de l'air intérieur de leurs bâtiments recevant du public (dans ces ERP donc), et plus spécifiquement en faveur d'un public plus vulnérable du point de vue de la santé : EHPAD, résidences pour personnes âgées, écoles, crèches, accueils de loisirs et ainsi être en conformité, notamment, avec la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Ces organismes et collectivités territoriales souhaitent par conséquent s'associer les services d'un prestataire (disposant obligatoirement d'une accréditation par un organisme certificateur) à même de pouvoir réaliser les analyses de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans ces établissements de santé et bâtiments publics, et d'accompagner chaque maitre d'ouvrage dans l'amélioration continue des conditions sanitaires de ses bâtiments.

De ce fait, la constitution d'un groupement de commandes au sens de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une seule procédure et conclure un seul et même marché public pour satisfaire à ses besoins et répondre à ces obligations, est une solution appropriée.

La Ville de Châteauroux se voit confier la charge de mener la procédure de sélection et de passation du marché public dans son intégralité, au nom et pour le compte des autres membres, incluant la signature du marché, dans le respect des dispositions de l'article L. 2123-7 du Code de la commande publique. Les frais liés à la procédure sont pris en charge par la ville de Châteauroux.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les prestations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte. Chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

Le marché à lancer devrait correspondre à un accord-cadre à bons de commande, d'une durée maximale de quatre années (reconductible d'année en année à l'intérieur de ce délai maximal) et ne sera pas alloti. La procédure retenue sera celle de l'appel d'offres ouvert, le marché fonctionnant par le biais de prix mixtes (forfaitaires et unitaires).

Le montant estimatif de dépenses, le montant maximal annuel de commandes pour chaque commune n'est pas calé à ce jour, mais, à titre d'information, le montant estimatif en termes de commandes devrait avoisiner les 250 000 € TTC par an pour environ 60 bâtiments, à la fois pour la Ville de Châteauroux et le CCAS.

La juste définition des besoins des communes membres étant encore en cours de préparation, les données définitives pourront faire l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal, lui-même amené à se prononcer de nouveau si le besoin de débattre sur le sujet se faisait jour, notamment au regard des crédits budgétaires disponibles ou à allouer pour financer ces prestations.

Conformément à l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités locales, les membres représentant la collectivité, amenés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres *ad hoc* qui attribuera le marché, doivent être élus (représentation proportionnelle au plus fort reste), parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la commune.

Liste des membres de la Commission d'appel d'offres du mandat 2026-2032 :

- Deux membres titulaires (un élu et un nommé),
    - Mme Brigitte Dion
    - Mme Monique Rougirel
- Deux membres suppléants (un élu et un nommé),
    - Mme Catherine Ruet
    - Mme Mylène Wunsch

Le Conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité :

- de désigner Mme Brigitte Dion comme titulaire et Mme Catherine Ruet, comme suppléante, parmi les membres de la Commission d'appel d'offres afin de siéger au sein de la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement,
- de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Châteauroux et les autres communes de l'Agglomération susmentionnées (à la date de la présente délibération), pour la réalisation de prestations de suivi de la qualité de l'air intérieur,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

## ***BUDGET PRINCIPAL, ADMISSIONS EN NON-VALEUR***

Monsieur le Chef de service comptable de Châteauroux expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres portés sur les états des produits irrécouvrables, arrêté sur l'exercice 2025 pour lesquelles les poursuites se sont avérées infructueuses :

- RAR inférieur seuil poursuite

- Poursuite sans effet

En conséquence, il demande l'admission en non-valeur dont le montant s'élève à 822,65 €.

Le Conseil d'administration DÉCIDE à l'unanimité d'accepter cette admission en non-valeur.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.